

GUICHET URBANISME

VOS DÉMARCHES
en ligne

Communauté de communes Sèvre & Loire

urbanisme.cc-sevreloire.fr/guichet-urbanisme

Guide d'utilisation

A destination des professionnels

*Personnes morales déposant un dossier
pour le compte d'un tiers*

Ce document vous accompagne pas à
pas pour

- Créer un compte
- Déposer votre dossier

AVANT DE COMMENCER...

- **Je m'assure que mon dossier peut être déposé sur le Guichet Urbanisme :**

- certificats d'urbanisme d'information (Cua)
- certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)
- déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'Aménager
- Déclarations d'intention d'aliéner

- **Je prépare soigneusement l'ensemble des documents dans un format numérique**

- Seuls les formats PDF, JPEG, PNG sont acceptés
- Chaque pièce doit avoir un volume maximum de 10 Mo
- Le volume total des pièces ne doit pas excéder 150 Mo
- Il est interdit de rassembler plusieurs pièces sur une seule planche A0
- Le format maximum autorisé est le A3 pour les procédures relatives aux maisons individuelles (A0 pour les autres demandes)
- Les documents doivent être complets, lisibles et signés si nécessaire

AVANT DE COMMENCER...

Pour les dossiers déposés pour le compte de tiers (type DP, PC, PA) :

Les communications ne pourront pas se faire via le guichet urbanisme !

seul le(s) demandeur(s) figurant sur le CERFA du dossier d'urbanisme peu(ven)t recevoir les échanges avec l'administration de type :

- Notification de délais
- Courriers d'incomplet
- Envoi de l'arrêté

Si le client veut faire le suivi en ligne de leur dossier

Il est préférable qu'il dépose lui-même le dossier en ligne en tant que particulier

Si le client veut recevoir les correspondances par courrier

Vous pouvez déposer leur dossier sur le guichet unique avec votre compte professionnel

1ERE ÉTAPE : JE CRÉE MON COMPTE EN LIGNE

J'accède au guichet urbanisme en cliquant sur lien du site Internet

Je choisis le compte Professionnel

Accueil » Guichet urbanisme

> NOUVEAU !

Un service en ligne est disponible depuis le 3 janvier 2022 pour déposer vos d

- certificats d'urbanisme d'information (Cua)
- certificats d'urbanisme opérationnels (Cub)
- déclarations préalables
- Permis de construire
- Permis de démolir
- Permis d'Aménager
- Déclarations d'intention d'aliéner

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AU GUICHET URBANISME

Guichet Urbanisme
Vos démarches en ligne

Connexion ou création de votre espace

Particulier

Email

Mot de passe

Connexion

J'ai oublié mon mot de passe

Créer un compte Particulier Professionnel

Je remplis les cases du formulaire

Vos données de connexion

Identifiant de connexion*

societe_immo

Adresse email*

eric.martin@societe_immo.com

Mot de passe*

••••••••

Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre, un caractère spécial autorisé (@ \$! % * # ? &).

Évitez les espaces, caractères spéciaux et majuscules

Confirmation de l'adresse email*

eric.martin@societe_immo.com

Confirmation du mot de passe*

••••••••

Respectez les préconisations pour constituer le mot de passe

Représentant de la personne morale

Civilité*

Monsieur

Nom*

MARTIN

Prénom*

Eric

Profession*

Autre

Téléphone*

0240000000

Fax

Ne pas mettre d'espace, de points ou de tirets

N°

Extension

Adresse*

RUE DE LA COMMUNE

Communes

LA REGRIPIERE

LA CHAPELLE HEULIN

VALLET

MOUZILLON

LE PALLET

Lieu-dit

Boite postale

Cedex

Code postal*

44330

Commune*

VALLET

Saisir d'abord le code postal, puis sélectionner parmi la liste de propositions

Une fois le formulaire saisi, validez en n'oubliant pas d'accepter les Conditions générales d'utilisation

Validation

3 + 1 = ?



Résultat du calcul

☐ J'accepte les Conditions Générales d'Utilisation. *

Retour

Valider

Vous recevrez un premier mail indiquant que votre demande d'inscription a été prise en compte

L'inscription sera définitive lorsque l'administrateur du Guichet aura validé l'inscription

Un second mail vous est transmis pour vous confirmer que votre inscription a été acceptée → vous pouvez maintenant déposer des dossiers en ligne

N'oubliez pas de
vérifier dans les
spams de votre
messagerie

2ÈME ÉTAPE : JE CRÉE LE DOSSIER EN LIGNE

Guichet Urbanisme Vos démarches en ligne

Aucun



Accueil



Déposer



Brouillons



Terminés



Mes échanges
(0)

1

Type de la demande

2

Description du projet

3

Pièces du dossier

4

Récapitulatif

Type de la demande

Commune*

← Commune où se situent les travaux

Sélectionnez une commune

Type de dossier*

Sélectionnez un type de dossier

Numéro du Cerfa*

Sélectionnez un numéro de Cerfa

Objet de la demande*

Sélectionnez un objet de la demande

Sélectionnez le type
de dossier, numéro
de Cerfa (l'objet se
met à jour
automatiquement)

Valider

Le dossier est enregistré
automatiquement en cours
de saisie sur votre compte.
Vous pouvez revenir à tout
moment sur votre brouillon
(même après une
déconnexion)



Brouillons

Cliquez sur le bouton « Renseigner mes informations » et vérifiez que toutes les cases sont bien renseignées
Puis Validez en bas de la page

Remplissage automatique

Vous pouvez remplir les informations de la personne avec vos informations.

Renseigner mes informations

Identité de la personne (Demandeur)

La personne est



Un particulier



Une personne morale

Civilité*

Monsieur

Nom*

MARTIN

Prénom*

Pierre

Date de naissance*

01/02/1980

Commune de naissance*

NANTES

Code département de naissance

44

Pays de naissance*

France

Vous pouvez ajouter un demandeur si vous êtes plusieurs personnes à demander ensemble une autorisation d'urbanisme pour le même projet

○ Demandeur(s)

Liste du (ou des) demandeur(s)

Monsieur MARTIN Pierre (Principal)



Ajouter un demandeur



Le demandeur principal accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration

Correspondant

Si vous souhaitez que les courriers de l'administration (autres que les décisions) soient adressés à une autre personne, veuillez ajouter un correspondant

Ajouter un correspondant

Valider

Localisation du terrain

Adresse précise du bien

N° de voie

Extension

Bis, Ter, etc.

Nom de voie*

Lieu-dit

Commune*

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Code postal*

44450

Boîte postale

Cedex

Références cadastrales de la ou les parcelles

Préfixe

Section*

N° de parcelle*

Superficie de la parcelle (m²)

Observation

Indiquez le chiffre 8 uniquement si la parcelle se trouve dans la commune déléguée de Barbechat (sinon laissez vide)

☐ Partielle

Si le projet concerne plusieurs parcelles, ajoutez les une par une en cliquant ici



Superficie totale du terrain (m²)

☐ Le terrain est situé dans un lotissement

N'oubliez pas de cocher cette case si le projet se situe dans un lotissement

S'il n'y a pas de nom de voie (RUE DU ...), indiquez le nom du lieu-dit ici

Si la parcelle est en cours de division et que le nouveau numéro n'est pas connu, cochez cette case

Remplissez les cases comme si c'était le formulaire Cerfa papier

Rappel : pour gagner du temps, en cas de doute, contactez le service urbanisme de la CC Sèvre & Loire

Le projet

Nature de votre projet

- ☐ Nouvelle construction
- ☐ Travaux sur une construction existante
- ☐ Clôture

Courte description de votre projet (facultatif)

Votre projet concerne

Sélectionnez une option

Surfaces de plancher

Indiquez si votre projet modifie la surface de plancher

La surface de plancher existante

La surface de plancher créée

La surface de plancher supprimée

Validez pour passer à l'étape suivante

Valider

Ces cases doivent impérativement être renseignées pour passer à l'étape suivante.
S'il n'y a pas de surface taxable créée ou démolie (cas d'une clôture par exemple), saisissez 0

☒ Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions

Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction

Surface taxable totale créée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (m²)*

Surface taxable créée des locaux clos et couverts à usage de stationnement (m²)*

Surface taxable démolie de la (ou des) construction(s) (m²)*

Autres Renseignements

Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels concernant l'habitation principale sur 24 heures et la collectivité d'habitation principale facultative correspondante) peuvent vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

Dans le cas de la construction d'une maison neuve à usage de résidence principale, vous pouvez indiquer ici quelle sera votre future adresse de résidence

Adresse d'envoi des titres de perception

☒ Si à échéance de vos taxes vous n'habitez plus à l'adresse figurant sur la demande d'autorisation

Cochez la case pour que le formulaire s'affiche

N° de voie

Extension

Bis, Ter, etc.

Nom de voie*

Lieu-dit

Code postal

Commune*

Boîte postale

Cedex

Si la personne habite à l'étranger

Pays

Sélectionnez une option



Division territoriale

Valider

**Joignez toutes les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier
/!\ le délai d'instruction sera rallongé si votre dossier est incomplet /!\
Plus d'infos sur <https://urbanisme.cc-sevreloire.fr/projet-de-construction/projet/>**



Pièces obligatoires pour tous les dossiers

DP01 * Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme] ?

Ajouter un fichier

Aucun fichier

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.
Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.
Extensions de fichier autorisées : .jpeg, .jpg, .pdf, .png, .tiff, .gif

Pièces complémentaires à joindre selon la nature ou la situation du projet

Si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin, etc.)

DP02 Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R.431-36 b) du code de l'urbanisme] ?

Ajouter un fichier

Aucun fichier

Si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée, etc.)

DP03 Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R.431-10b) du code de l'urbanisme] ?

Ajouter un fichier

Aucun fichier

Si votre projet modifie les façades et les toitures (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte..) - Inutile pour un simple ravalement de façade.

DP04 Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme] ?

Ajouter un fichier

Aucun fichier



Accueil



Déposer



Brouillons



Terminés



Mes échanges
(0)

1

Type de la demande

2

Description du projet

3

4

Récapitulatif

Vérifier les informations saisies

**Vous pouvez revenir sur les informations
saisies pour les modifier**

Validation de la demande

☐ Permettre l'utilisation des informations nominatives comprises dans ce formulaire à des fins commerciales

☒ Je certifie que les informations fournies sont exactes et signe électroniquement les documents*

☒ J'accepte les [Conditions Générales d'Utilisation](#) *

N'oubliez pas de cocher ces 2 cases

Déposer ma demande

Déposez votre demande en cliquant ici

Le message suivant s'affiche si l'envoi du dossier s'est passé normalement

✓ Confirmation

Votre demande a été envoyée. Vous allez prochainement recevoir un accusé d'enregistrement électronique.

**Vous recevez ensuite un premier mail correspondant à l'Accusé d'enregistrement électronique (AEE)
(vérifiez dans vos spams si vous ne le recevez pas dans les minutes suivant le dépôt)**

Accusé d'enregistrement électronique n° 102195 Boîte de réception x



14:23 (il y a 25 minutes) ☆ ↶ ⋮

? **accueil@saintjuliendeconcelles.fr**
À moi ▾

Madame, Monsieur,

Votre demande de création de dossier en ligne a bien été prise en compte. Votre accusé d'enregistrement électronique (AEE) porte le numéro **102195**.
Le présent accusé d'enregistrement, **que nous vous invitons à conserver**, atteste du bon enregistrement de votre demande.
Cet accusé d'enregistrement ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.
Vous recevrez prochainement l'accusé de réception électronique qui vous indiquera les prochaines étapes de la procédure.

Cordialement,
La commune de SAINT JULIEN DE CONCELLES

Nota : Il est inutile de renouveler votre saisine ou d'effectuer une relance avant un délai de 6 jours. Au-delà de ce délai, et après avoir vérifié dans vos courriers indésirables, si vous ne recevez pas l'accusé de réception, nous vous invitons à contacter le service Urbanisme de la CC Sèvre & Loire, par mail à l'adresse urbanisme@cc-sevreloire.fr, en indiquant impérativement le numéro figurant sur le présent accusé d'enregistrement.

Quelques minutes plus tard, vous recevez un second mail correspondant au récépissé de dépôt électronique (ARE)
(vérifiez dans vos spams si vous ne le recevez pas)

Dépôt de dossier en ligne n° 102195 Boîte de réception X

accueil@saintjuliendeconcelles.fr

À moi ▾

Ville de SAINT JULIEN DE CONCELLES

4, rue des Heurthauds 44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES

44450 SAINT JULIEN DE CONCELLES

Courriel service urbanisme

Madame, Monsieur,

Vous avez saisi par voie électronique au 'Service Urbanisme' de la Ville de SAINT JULIEN DE CONCELLES une demande de Déclaration préalable, enregistrée le 23/12/2021 sous le numéro DP 044 169 21 A2239.

Le présent récépissé, que nous vous invitons à **conserver**, atteste de la réception de votre demande. Il ne préjuge pas de la complétude ou de la recevabilité de votre dossier.

Le délai d'instruction de votre dossier est de **1 mois**.

- Si vous avez déposé une déclaration préalable et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'une décision de non-opposition à ces travaux ou aménagements.
- Si vous avez déposé une demande de permis et si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un permis tacite.
- Si vous avez déposé une demande de certificat d'urbanisme et qu'aucune réponse ne vous est notifiée dans ce délai, vous serez titulaire d'un certificat d'urbanisme tacite.

Attention : ce certificat d'urbanisme ne porte pas sur la réalisation d'un projet mais uniquement sur les garanties du certificat d'urbanisme d'information (liste des taxes et participations d'urbanisme et limitations administratives au droit de propriété).

• Toutefois, dans le mois qui suit le dépôt de votre dossier, l'administration peut vous écrire :

- Soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...).
- Soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier.
- Soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où un permis tacite n'est pas possible.

Si vous recevez une telle lettre avant la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, celle-ci remplacera le présent récépissé électronique.

Si vous n'avez rien reçu à la fin du mois qui suit le dépôt de votre dossier, le délai d'instruction ne pourra plus être modifié.

• **Attention : le permis ou la décision de non-opposition ne sont définitifs qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- Dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- Dans le délai de trois mois après la date de la déclaration préalable ou du permis, l'autorité compétente peut le retirer, si elle l'estime illégal. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

Cordialement,

Le service urbanisme,

Commune de SAINT JULIEN DE CONCELLES



Le récapitulatif
du récépissé de
dépôt est
disponible en PJ

Conservez ces 2
messages

Suivi du dossier

Le suivi du dossier est disponible sur la page d'accueil du Guichet Urbanisme

Plusieurs onglets sont disponibles en fonction de l'état d'avancement du dossier

Guichet Urbanisme Vos démarches en ligne



Accueil



Déposer



Brouillons



Terminés



Mes échanges
(0)

Bienvenue sur le Guichet Urbanisme

Vous pouvez déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme ou accéder au suivi de votre demande si vous avez réalisé un dépôt papier.

Mes dossiers en cours

Mes autres demandes sur le

Traitement de mon dossier DP 044 169 21 A2239

Votre dossier est **en attente de pièces**

Type de dossier : DP

Objet de la demande : Maison individuelle

Déposé le 23/12/2021 **sur la commune de** SAINT JULIEN DE CONCELLES

Au RUE DES FABRIQUES

Parcelles : 169 YR 335

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (2)

Déposer des pièces

Déposer un retrait

Cas d'un dossier incomplet

Dans le cas où votre demande est incomplète (pièce manquante ou pièce non valide), vous avez reçu une notification par mail indiquant qu'un nouveau document est disponible en téléchargement

Dossier en ligne n° DP 044 169 21 A2239

Boîte de réception x

accueil@saintjuliendeconcelles.fr

À moi ▾

Madame, Monsieur,

De nouveaux documents sont disponibles dans votre espace Documents sur le dossier N° DP 044 169 21 A2239. Nous vous invitons à les consulter.

Cordialement,

Le service urbanisme,

Commune de SAINT JULIEN DE CONCELLES

Traitement de mon dossier DP 044 169 21 A2239

Votre dossier est **en attente de pièces**

Type de dossier : DP

Objet de la demande : Maison individuelle

Déposé le 23/12/2021 sur la commune de SAINT JULIEN DE CONCELLES

Au RUE DES FABRIQUES

Parcelles : 169 YR 335

Voir l'avancement du dossier

Accéder aux pièces et correspondances du dossier (2)

Déposer des pièces

Déposer un retrait

Un nouvel onglet est disponible, vous permettant de consulter le courrier d'incomplet et de transmettre les pièces manquantes

C'est également via cet onglet que vous avez accès aux documents transmis par l'administration (commune ou service Urbanisme de la CC Sèvre & Loire)

Le courrier de demande de pièces se trouve ici
(on retrouve également le récépissé de dépôt)

Documents transmis

Recepisse de depot numeriquepdf-23-12-2021 14-25-00.pdf

DemandeDePieces-23-12-2021.pdf

Demande de pièces

Code	Description	Date demande	
DP06	Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme]	23/12/2021	Ajouter un fichier
	Aucun fichier		
DP07	Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme]	23/12/2021	Ajouter un fichier
	Aucun fichier		
DP08	Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 e) du code de l'urbanisme]	23/12/2021	Ajouter un fichier
	Aucun fichier		

Vous pouvez sélectionner jusqu'à 6 fichiers pour chaque pièce.
Chaque fichier ne doit pas dépasser la taille de 25 Mo.
Extensions de fichier autorisées : .img, .jpg, .pdf, .png, .tiff, .gif

Déposer les pièces

Chargez les pièces
demandées puis
déposez les pièces

Attention, toutes les pièces doivent être déposées
en même temps, sinon, un message d'erreur
s'affichera

✓ Confirmation

Les pièces ont été déposées.

Cas des Permis de construire modificatifs

Pour pouvoir déposer une demande de **Permis de construire modificatif**, vous devez avoir accès au dossier initial sur le Guichet Urbanisme.

Si ce n'est pas le cas car le PC initial a été déposé en papier (par exemple), vous pouvez faire une demande d'accès au dossier via son code secret.

La notice est disponible ici :

https://sig.cc-sevreloire.fr/reglements/cartads/guichet_urbanisme_ccsl_suivi_en_ligne.pdf

Auparavant, vous pouvez contacter le service urbanisme, par mail à l'adresse urbanisme@cc-sevreloire.fr, qui vous fournira une fiche avec les informations nécessaires pour raccrocher votre dossier initial sur le Guichet Urbanisme.



Communauté de communes Sèvre et Loire

Siège intercommunal • Espace Antoine Guilbaud • 1, place Charles de Gaulle • 44330 Vallet
Tél. 02 51 71 92 12 • www.cc-sevreloire.fr • contact@cc-sevreloire.fr